

le 20 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DFPE 142 Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association HALTE GARDERIE DE L'ANNONCIATION (16e) pour l'attribution d'une subvention.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association HALTE GARDERIE DE L'ANNONCIATION (16e) ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 4 juillet 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer un avenant n° 2 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association HALTE GARDERIE DE L'ANNONCIATION ayant son siège social 4, rue de l'Annonciation (16e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 31.227 euros est allouée à l'association HALTE GARDERIE DE L'ANNONCIATION (n° ASTRE E 00 118, n° SIMPA 21 582, n° dossier 2011_03 958).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne P 003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2011.